

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 26 MARS 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;  
MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : Mme ECHEVERRIA à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M.  
CURUTCHARRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

### O/J N° 6 – CRR : CONVENTION INITIATION MUSIQUES ET DANSES BASQUES A HENDAYE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la préfiguration de l'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés pour la rentrée 2024-2025 au sein de l'école Robert Boulaert d'Hendaye, il a été conjointement décidé de proposer une initiation aux danses et musiques basques à destination de l'ensemble des élèves de l'école du CP au CM2 entre le 23 janvier et le 30 juin 2024.

Le conservatoire s'engage à prendre en charge l'intervention de Marie Hirigoyen Bidart, dans le cadre de son poste de coordinatrice du département des musiques et danses traditionnelles le mardi 23 janvier 2024 pour une initiation musique, qui sera poursuivie par Maialen Erviti (Conseillère Pédagogique Départementale Langue et Culture Basque), elle-même missionnée par Mme Cohéré, Inspectrice de l'Education Nationale.

---

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 064-200087567-20240326-CA20240326\_06-DE

**Le conservatoire s'engage également à prendre en charge la rémunération des interventions de Pierre Latasa Goya (IDB) afin d'assurer l'initiation danse, selon les modalités suivantes : 18 heures au tarif horaire de 60 euros TTC, soit un montant total de 1 080 € TTC facturés par la Fédération de danse IDB au Conservatoire.**

**Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat.**

**DONT ACTE**